



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement et de
l'Aménagement du territoire

Le Ministre

N°3752
Entrée le 08.04.2026
Chambre des Députés
Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 22.04.2026
Président de la Chambre des Députés

(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 09.04.2026

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 8 avril 2026

Objet : Question parlementaire n° 3752 du 10 mars 2026 de Monsieur le Député Yves Cruchten concernant « Coûts de construction et acquisitions de logements en VEFA par l'État ».

Madame la Ministre,

En date du 10 mars 2026, la question parlementaire sous rubrique m'a été transmise.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder à mes services une prolongation du délai de réponse jusqu'au jeudi 7 mai 2026, étant donné que la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre du Logement et de l'Aménagement
du territoire

(s.) Claude Meisch